

## **Protocole sanitaire des conservatoires et des écoles de musique**

( en complément des modalités de déconfinement du 27 avril 2020)

Préconisations au 25 Août 2020

### **Préambule:**

A ce stade, le Ministère de la Culture devant laisser la libre administration aux diverses collectivités, n'a pas les moyens légaux d'imposer un protocole qui ne saurait être exhaustif pour l'ensemble des territoires. En effet, le virus de la Covid-19 circule de façon différenciée. Ce protocole proposé a donc vocation à être adapté localement et est basé sur les principes suivants:

- Les employeurs, du public comme du privé, ont la responsabilité des conditions sanitaires de travail des enseignants artistiques.
- Il est naturel de considérer ces enseignants comme ceux de l'Education Nationale pour lesquels un protocole sanitaire s'impose.
- Après les expériences vécues depuis le mois de mars, **les cours en présentiel sont à privilégier, le télé-enseignement ayant montré ses limites.** Ce dernier peut toutefois permettre un complément d'enseignement mais aussi de faire face à une situation sanitaire particulière locale nécessitant la fermeture des établissements.

### **Préconisations:**

Sur l'ensemble des territoires, les mesures sanitaires appliquées à l'Education Nationale doivent pouvoir l'être dans les établissements d'enseignement artistique (nettoyage - aération - gestes barrière).

Pour les cours collectifs, mais aussi pour ceux se déroulant dans des salles inadaptées, la possibilité de les transférer dans des bâtiments scolaires doit être possible, afin de privilégier le présentiel.

Les masques devront être obligatoires pour les enseignants et les élèves de plus de 11ans, sauf pour les instruments à vent et les chanteurs lors de la pratique instrumentale ou vocale. Les enseignants souffrant de maladies chroniques les exposant au virus doivent bénéficier de conditions sanitaires renforcées (tests - possibilité de télé -enseignement)

L'usage de plexiglas ou autres séparations physiques est à privilégier pour les cours individuels de chant et des instruments à vent. Il est conseillé pour les autres instruments. Le nettoyage des claviers (piano, clavecin, orgue) est nécessaire après le passage individuel de chaque élève.

**Toutes ces mesures doivent être discutées avec les représentants des enseignants. Les agences régionales de santé et les centres de gestion seront sensibilisés à ces problématiques.**

## RAPPEL

### Critères spécifiques

**Cours collectifs, Pratiques collectives** comme pour la formation musicale ou les cours d'érudition, les orchestres et le chant choral : la distanciation physique doit être respectée (selon protocole Education Nationale). Masque obligatoire, sauf pendant la pratique artistique. Aération indispensable.

**Interventions en milieu scolaire** (crèches-écoles - primaires). Interactions permanentes avec les élèves. Masque indispensable - Chaque élève utilise son matériel en primaire.

### **Instruments :**

- piano, orgue, clavecin: Nettoyage du clavier et éventuellement du pupitre après chaque élève, avec une lingette désinfectante. Certains instruments ne supportent pas ces produits....

- Harpe: Impossible de désinfecter les cordes, les désinfectants étant abrasifs. Si l'enseignant a sa propre harpe, une harpe pour les élèves doit être mise à disposition, mais, ce sont les élèves qui prennent le risque.

- cordes: Il est impossible de désinfecter des instruments à cordes. Ils sont personnels. Mais les plus jeunes enfants ont besoin de la proximité physique des enseignants pour effectuer l'accord. Les masques sont de rigueur. Nettoyage des mains systématique avant et après le cours pour l'élève et l'enseignant.

- bois: le problème des anches est à régler. Les élèves doivent fournir leurs propres anches, les enseignants n'ayant pas à essayer, gratter ces éléments essentiels de l'instrument. Les règles de disposition et de séparation doivent suivre celles préconisées pour les cuivres.

- cuivres: La projection de gouttelettes est ici évidente. La salle doit être suffisamment grande. L'élève et le professeur sont soit face à face, soit côte à côte, et il n'y a évidemment pas de masque pendant la pratique. Une séparation transparente en plexiglas doit pouvoir être installée entre les deux. La taille de la salle est primordiale.

- Chant: mesures de distanciation et salles suffisamment grandes sont nécessaires

*Pour ces trois familles, la propagation via les aérosols paraissant avérée et étant donné le peu d'études publiées à ce jour quant à leur contagiosité, les plus grandes précautions doivent être prises concernant toutes les disciplines pour lesquelles le port du masque est impossible.*

- percussions: Les baguettes doivent être strictement personnelles, mais il est difficile de ne pas mettre les mains sur les marimbas, vibraphones, et instruments à peaux digitaux dont la désinfection est impossible.

- danse: les mêmes règles d'hygiène préconisées pour les activités sportives doivent prévaloir. Si les salles permettent souvent une distanciation physique correcte, il n'en est pas de même des vestiaires...

- théâtre: Ce sont souvent des cours dispensés à des adolescents et à de jeunes adultes. La contagiosité est donc certaine. La distanciation physique et les masques sont nécessaires et certainement incompatibles avec un travail de mise en scène. L'adaptation aux locaux et les procédures appliquées au spectacle vivant sont à prendre en compte.

- Pratiques collectives ( orchestres - chorales ): impossibilité de jouer ou chanter avec des masques. La distanciation est impossible. Là aussi, L'adaptation aux locaux et les procédures appliquées au spectacle vivant sont à prendre en compte.

**Afin de privilégier le retour en présentiel, la mise à disposition de salles de cours hors établissement est à privilégier (écoles primaires, gymnases, etc..)**